



Direction générale

**ROBIN DES TOITS**  
Madame Agnès FONTANA  
Représentante de l'association  
nationale au comité « Radiofréquences  
et Santé »  
55, rue Popincourt  
75011 PARIS

**Objet :** Radiofréquence et Santé

Maisons-Alfort, le

**20 FEV. 2012**

Lettre recommandée avec AR

**Dossier suivi par :**  
Dominique Gombert

**Standard :**  
01 49 77 13 50

**E- mail :**  
dominique.gombert@anses.fr

**N. Réf. :**

**V. Réf. N° 0 5 5**

Madame,

Par courrier en date du 11 janvier dernier, vous avez bien voulu m'interroger sur la question du déploiement de la technologie 4G et de son impact potentiel sur l'environnement et la santé.

Comme vous le savez, l'Agence, n'a pas vocation à autoriser réglementairement le déploiement de cette nouvelle technologie. J'ai donc transmis copie de votre courrier au ministère de l'écologie, plus particulièrement chargé du suivi de ces questions.

Néanmoins, comme évoqué lors de la récente réunion de l'instance de dialogue relative aux radiofréquences à laquelle vous participez, la question de l'impact potentiel de la téléphonie mobile sur la santé et l'environnement est au cœur des préoccupations de l'Agence et fait l'objet d'activités d'expertises multiples. La question plus particulière de la technologie 4G sera ainsi examinée dans le cadre du groupe de travail pérenne mis en place, dont la mandat vise à remettre à jour régulièrement l'état des connaissances relatif à ces enjeux.

Je vous prie de croire, Madame, à l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur général  
de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail  
Et par délégation  
Le directeur général adjoint scientifique

  
Gérard LASFARGUES

Marc Mortureux  
Directeur général

Copie : Monsieur Laurent MICHEL, Direction générale de la prévention des risques – Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer.

COPIE

16

COURRIER ARRIVE

Signalé: 12-005

16 JAN. 2012

Objet: assister et fédérer les personnes et les collectifs qui luttent pour la sécurité sanitaire des populations exposées aux nouvelles technologies de télécommunications sans fil



DIRECTION GENERALE

Siège social : 55 rue Popincourt, 75011 Paris

Adresse de correspondance : 12 rue Lucien Sampaix 75010 Paris

Téléphone : 01 43 55 96 08

e-mail : contact@robindestoits.org

Site : www.robindestoits.org

A-sociation régie par la loi du 1er juillet 1901

Membre du « Comité Opérationnel chargé de l'expérimentation sur l'abaissement de l'exposition aux champs électromagnétiques » dans le cadre du Grenelle des Ondes.

Paris, le 11 Janvier 2012

Recommandé A.R.

Lettre ouverte

Objet : Radiofréquences et Santé  
Comité de dialogue

M. MORTUREUX  
+ S. CHAROIGNY  
+ G. LASFARGUES  
+ P. BAUFFRE  
+ D. THÉVENAZ  
+ B. VERGÉRIETTE  
+ D. COMBERT

ANSES

AGENCE NATIONALE DE SECURITE  
SANITAIRE DE L'ALIMENTATION, DE  
L'ENVIRONNEMENT ET DU TRAVAIL  
27-31 avenue du Général Leclerc  
94701 MAISONS-ALFORT Cedex

A l'attention de : Monsieur Marc MORTUREUX, Directeur Général  
Monsieur Georges MERCADAL, Président du Groupe de dialogue « Radiofréquences et Santé »

Monsieur le Directeur Général,  
Monsieur le Président du groupe de dialogue,

L'association nationale Robin des Toits, membre du comité « Radiofréquences et Santé » au sein de l'ANSES, demande officiellement et solennellement que le déploiement de la technologie 4G, qui introduira de nouvelles fréquences et augmentera le niveau global d'exposition de la population aux champs électro-magnétiques, soit précédé d'une sérieuse étude d'impact en termes sanitaires et d'exposimétrie.

Cette mesure découle du principe constitutionnel de précaution, qui prescrit, d'une part l'évaluation du risque, d'autre part la prise de mesures de réduction du risque alors même qu'il n'est pas entièrement établi. Or, cette définition « cadre » parfaitement avec le classement, par l'OMS, en mai 2011, des radiofréquences parmi les cancérigènes possibles.

Elle découle encore plus immédiatement de l'article L 123-1 du code de l'environnement, qui impose que la réalisation d'aménagements, d'ouvrages ou de travaux exécutés par des personnes publiques ou privées soit précédée d'une enquête publique lorsqu'en raison de leur nature, de leur consistance ou du caractère des zones concernées, ces opérations sont susceptibles d'affecter l'environnement. Or, le déploiement d'un réseau d'antennes 4G est de nature à affecter l'environnement, et notamment la santé.

Robin des Toits appelle l'attention sur le fait qu'un tel défaut d'étude d'impact fragiliserait grandement le déploiement sur le plan juridique.

M. William DAB, ancien Directeur Général de la Santé et ancien membre du comité exécutif de l'OMS, s'exprimait ainsi au cours de la conférence scientifique internationale sur les champs électromagnétiques et la santé publique, tenue à Bruxelles les 16 et 17 novembre 2011 « je suis intimement persuadé que toute nouvelle technologie doit faire l'objet obligatoirement d'une étude préalable d'impact sanitaire à chaque étape du processus de développement ». Il ajoutait, plus loin : « nous devons faire preuve d'innovation dans la préparation de la prise de décision. C'est une évidence pour moi que la science n'apportera pas de réponse claire avant des années (...). Mais quand on est dans l'incertitude, il faut dans le même temps réfléchir à la façon dont les décisions sont préparées... »

Cette démarche est rendue d'autant plus possible que le besoin de ces nouveaux services n'existe pas encore. Il n'y a donc pas d'urgence, puisqu'il n'y a pas de demande, mais simplement le souhait, par les opérateurs de téléphonie et d'Internet, de développer cette technologie. Aucune urgence ne peut donc être opposée à cette demande d'étude d'impact.

L'association nationale Robin des Toits attend sur ce sujet une réponse claire de l'ANSES, la question relevant à l'évidence de ses compétences, ou, à défaut, une désignation explicite de l'autorité chargée de prendre cette décision.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments respectueux.

Agnès FONTANA  
Représentante de l'association nationale  
au comité « Radiofréquences et Santé »